



À LA RENCONTRE DES CITOYENS
DE L'UNION:

UNE NOUVELLE CHANCE

«À propos de nous, avec nous,
pour nous»

Rapport de

Luc Van den Brande,

conseiller spécial

du président de la Commission européenne,

Jean-Claude Juncker

Octobre 2017

Manuscrit achevé en Octobre 2017.

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Les avis exprimés n'engagent que l'auteur (les auteurs) et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de la Commission européenne.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2017

© Union européenne, 2017

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'Union européenne n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

Print	ISBN 978-92-79-60670-0	doi:10.2775/80286	NA-01-16-703-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-60671-7	doi:10.2775/56478	NA-01-16-703-FR-N

TABLE DES MATIÈRES


1. INTRODUCTION: UNE RELATION NOUVELLE ENTRE L'UNION ET SES CITOYENS.....	6
2. UNE EUROPE INSPIRÉE ET INVESTIE PAR LE CITOYEN	10
2.1. Participation des citoyens	10
2.2. Une Union fondée sur des valeurs.....	11
2.3. Renforcer le processus démocratique.....	11
3. PROMOUVOIR DE NOUVELLES FORMES DE PARTENARIAT	14
3.1. Être à l'écoute de l'échelon local et établir des contacts directs avec celui-ci.....	14
3.2. Une Europe avec les régions.....	14
4. UTILISATION SYSTÉMATIQUE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION	16
4.1. Les médias et la démocratie.....	16
4.2. Des habitudes de communication en mutation.....	16
5. JEUNESSE, SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ÉDUCATION.....	20
5.1. L'éducation dans un contexte multiculturel.....	20
5.2. Promouvoir la dimension européenne dans l'éducation à la citoyenneté.....	20
6. PROPOSITIONS.....	22
6.1. Démocratie participative: mettre en œuvre les possibilités offertes par le traité.....	22
6.2. Mise en place d'accords de partenariat: améliorer les instruments existants des institutions de l'UE afin de renforcer la proximité.....	23
6.3. Orientations en matière de communication	26
6.4. Recommandations générales.....	27
7. CONCLUSION	32
RÉFÉRENCES	34

CONTEXTE

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a nommé Luc Van den Brande conseiller spécial chargé de la proximité avec les citoyens. Son mandat comprend la rédaction d'un rapport sur les moyens de resserrer les liens entre l'Union européenne et ses citoyens.

Le présent rapport est le fruit de réunions avec des spécialistes de la communication politique et des affaires européennes, ainsi que d'entretiens bilatéraux avec des personnes et organisations actives dans les domaines de la participation de la société civile et de la communication. Le conseiller spécial a également organisé plusieurs réunions avec le personnel chargé de la communication au sein des institutions européennes.

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position de la Commission ou de son président.



1. INTRODUCTION: UNE RELATION NOUVELLE ENTRE L'UNION ET SES CITOYENS

1. INTRODUCTION: UNE RELATION NOUVELLE ENTRE L'UNION ET SES CITOYENS

Conquérir les cœurs et les esprits

La confiance du grand public envers l'Union européenne, de même qu'envers d'autres institutions politiques, a subi une érosion constante au cours des dernières décennies, avant de connaître un recul plus marqué depuis la crise économique et financière de 2008. Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, a pris acte de cette tendance préoccupante dans son discours inaugural devant le Parlement européen en novembre 2014, lorsqu'il a donné le ton des travaux de sa «Commission de la dernière chance»: «Soit nous réussissons à rapprocher les citoyens de l'Europe, [...] soit nous échouons» ⁽¹⁾. Aujourd'hui, plus que jamais, l'Union doit faire pièce aux cyniques, aux sceptiques et aux critiques et montrer qu'elle **tient ses promesses**.

Il n'est guère contestable que l'Union traverse une période extraordinaire. La situation actuelle force les décideurs à se recentrer non seulement sur ce que les institutions peuvent faire pour améliorer concrètement la vie des citoyens, mais également sur la manière d'expliquer au grand public les initiatives en cours. Confrontés aux partis eurosceptiques présents dans beaucoup d'États membres, les Européens doivent être en mesure de mieux **comprendre** l'influence de l'Union sur leur vie quotidienne, mais surtout **se sentir** pleinement impliqués dans le projet européen.

De nombreux efforts de communication et d'information ont été déployés au fil des ans. De récents sondages d'opinion laissent entrevoir une amélioration significative de la perception du projet européen et reflètent les attentes importantes de la population ⁽²⁾. Selon l'enquête Eurobaromètre Standard 87 réalisée en mai 2017, 68 % des personnes interrogées se sentent citoyens européens et 56 % se déclarent optimistes pour l'avenir de l'Union. C'est à la Commission européenne et aux autres institutions de l'Union qu'il appartient, dès lors, de profiter de cet élan et de relancer le dialogue avec le grand public en adoptant une nouvelle approche, une nouvelle **attitude**, empreinte de l'«ouverture»

inscrite à l'article 15, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ⁽³⁾, dans l'esprit d'un «gouvernement ouvert» auquel le citoyen, considéré comme un partenaire d'égale valeur, pourrait adhérer.

Pour d'aucuns, la démocratie suppose la **controverse**. Elle offre une arène indispensable aux confrontations d'idées, à la pluralité et aux débats raisonnés, serait-ce en favorisant quelquefois les échanges conflictuels. Mais la démocratie suppose aussi l'acceptation des conclusions de ces débats, comme l'affirme Éric Dacheux, professeur de communication à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

Lorsque 27 des États membres de l'Union européenne ont adopté la déclaration dite «de Bratislava» en septembre 2016 ⁽⁴⁾, ils ont posé un diagnostic précis des raisons pour lesquelles les citoyens se détournent actuellement de l'Union européenne: les gens s'inquiètent de ce qu'il perçoivent comme une absence d'emprise et d'influence sur ce qui se passe autour d'eux et sont préoccupés par des problèmes planétaires tels que la migration, le terrorisme, la sécurité et la précarité économique et sociale. Le programme de travail 2017 de la Commission européenne, sous le titre «Pour une Europe qui protège, donne les moyens d'agir et défend», répond directement à ces préoccupations.

Le professeur Mireille Delmas-Marty ⁽⁵⁾, du Collège de France, interprète les appréhensions de la population comme étant le résultat de tensions entre les deux **pôles antagonistes de la liberté et de la sécurité** et entre ceux **de la solidarité et de l'isolationnisme**.

Ce climat d'inquiétude a conduit à une perte de confiance envers les institutions politiques traditionnelles, y compris l'Union européenne. De fait, les élections au Parlement européen de 2014 ont vu percer les partis populistes. Le populisme prospère sur l'affirmation qu'il existe un conflit entre la «volonté du peuple», réputé pur et honnête, et celle des élites, décrites comme corrompues et égocentriques. L'analyse politique ⁽⁶⁾ de récents résultats d'élections révèle qu'une grande proportion d'électeurs s'alarment des effets de l'appartenance à l'Union européenne sur la situation dans leur pays, ayant l'impression

que leur vie est régie par une autorité «étrangère». Il en résulte que l'aptitude de l'Union à tenir ses promesses, sa nature démocratique et son destin, trois aspects intimement liés, sont remis en question comme jamais auparavant. L'Union européenne doit redoubler d'efforts pour acquérir une **légitimité** renouvelée aux yeux de l'électorat européen.

La richesse exceptionnelle de l'Europe, on en conviendra, réside dans une combinaison d'unité et de diversité. Pour préserver cette singularité, l'Union doit instaurer d'urgence un dialogue permanent entre les citoyens et les institutions de l'Union, un dialogue sans contrainte entre personnes émancipées, pour paraphraser le philosophe Jürgen Habermas (7)

Cette nécessité s'est manifestée avec un regain d'acuité en 2016, à l'occasion des référendums du Royaume-Uni sur le Brexit et des Pays-Bas sur le traité d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine. De nouvelles inquiétudes ont également surgi à la suite de l'élection présidentielle américaine de novembre 2016 et des prises de position du nouveau président en matière de commerce international et de changement climatique. Les dirigeants des partis populistes qui se sont réunis à Coblenz le 21 janvier 2017 ont donné à croire que le risque de démantèlement progressif du projet européen se précisait, arguant de ce qu'ils percevaient comme une conjoncture «favorable» à la suite des élections locales, nationales et présidentielles qui s'étaient tenues en Autriche, aux Pays-Bas, en France, en Italie et en Allemagne à la fin de 2016 et dans le courant de 2017. Les partis eurosceptiques et europhobes étaient persuadés que le mécontentement populaire était tel qu'il déclencherait la destruction du projet européen.

Cette prédiction ne s'est toutefois pas réalisée. Le spectre s'est éloigné sous l'effet combiné de plusieurs élections, en particulier l'élection présidentielle française, de mouvements locaux (8), de la mobilisation des électeurs et d'initiatives politiques, telles que le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe (9) de la Commission européenne. Une nouvelle conjoncture politique a convaincu les dirigeants européens de «reprenre leur destin en main», selon les termes utilisés par la chancelière allemande Angela Merkel le 28 mai

2017. Depuis la publication du livre blanc, la Commission européenne a organisé plus de 2 000 manifestations publiques pour ouvrir aux citoyens le débat sur l'avenir de l'Europe, parmi lesquelles plus de 120 dialogues avec les citoyens et plus de 60 visites aux parlements nationaux. Le 13 septembre 2017, le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a pris l'engagement, dans son discours annuel sur l'état de l'Union, de poursuivre le débat sur l'avenir de l'Europe jusqu'aux élections au Parlement européen de juin 2019 (10). Il s'est également déclaré favorable à l'organisation de «conventions démocratiques» en 2018, comme l'a proposé le président français Emmanuel Macron (11).

Mais l'enjeu dépasse le simple rétablissement du dialogue. La légitimité de l'Union ne peut se résumer à sa **reconnaissance** ou son **acceptation** par la population. Elle suppose également un **engagement affectif** de la part des Européens. La légitimité ne peut conserver sa force de cohésion virtuelle que si elle prend sa source dans le cœur des gens, autant que dans leur esprit.

Conquérir le cœur et l'esprit des citoyens constitue bien sûr une lutte de tous les instants pour les responsables politiques. Or, quand les temps sont difficiles, les fauteurs de troubles et les marchands d'angoisse et de colère sortent de l'ombre, surtout si les dirigeants politiques ne contre-attaquent pas efficacement pour insuffler l'espoir et la confiance. C'est sur ce plan que l'Union peut et doit jouer un rôle plus important. En tant qu'organes publics, les institutions de l'UE tendent à communiquer le plus souvent de manière rationnelle, en se basant sur des faits et des chiffres dénués d'affect et sans convoquer l'émotion. Certes, les résultats «rationnels» de l'Union peuvent être qualifiés de réussites: disparition de procédures douanières fastidieuses pour les échanges entre États membres, absence de points de contrôle aux frontières intérieures, possibilités d'échanges fructueux offertes aux jeunes pour étudier à l'intérieur et en dehors de l'Union et régulation de l'itinérance dans la téléphonie mobile. Mais ces réalisations ne suffiront pas à elles seules à modifier les attitudes. De même, l'idée, pourtant plus chargée d'émotion et de poids, que «l'Union a mis fin aux guerres en Europe» fait aujourd'hui une impression moins forte aux Européens que

dans le passé. Comme le président Juncker l'a déclaré à Maastricht en décembre 2016 ⁽¹²⁾, nous ne pouvons pas expliquer le projet européen simplement en regardant en arrière, nous voulons convaincre les jeunes que l'Union est indispensable aujourd'hui et nous devons expliquer l'histoire de l'Europe en la mettant en perspective: qu'est-ce que l'Europe aujourd'hui et que sera l'Europe demain?

Toute entreprise politique a besoin d'une base affective solide pour survivre et grandir. S'il est essentiel de fournir à l'électorat des faits et des chiffres complets, ces derniers sont impuissants à faire naître par eux-mêmes une émotion dans la population.

Autrement dit, il faut construire un discours, et non une propagande, qui réponde au double objectif d'aider les Européens à prendre confiance dans «leur» Europe et d'être porteurs d'espoir pour l'avenir. Car enfin, l'Union européenne est connue dans le monde entier pour son rôle de protectrice des droits des citoyens par l'état de droit, et de cela nous pouvons être fiers. Ses citoyens et ses

institutions ont tout lieu de se montrer ambitieux et de s'exprimer davantage sur les meilleurs choix à opérer pour l'avenir et sur les moyens de donner aux Européens un idéal auquel ils puissent croire.

Il est bon de rappeler que le projet européen, dans son dessein économique et politique, n'en est encore à bien des égards qu'à ses balbutiements. Or seule la conviction d'avoir des perspectives d'avenir claires peut éveiller la confiance nécessaire dans l'avenir de l'Union.

Le présent rapport a pour objet de contribuer à ce débat important. Dans un premier temps, il proposera un cadre pour une Europe davantage centrée sur le citoyen, après quoi seront développées deux grandes lignes d'action permettant de créer de nouveaux ponts avec les citoyens: les partenariats et les nouveaux médias. Le rapport s'intéressera ensuite à l'un des principaux groupes cibles à mobiliser pour réaliser cette nouvelle ambition: la jeunesse européenne. Le document se conclura par un ensemble d'orientations et de recommandations concrètes en matière de communication.



2. UNE EUROPE INSPIRÉE ET INVESTIE PAR LE CITOYEN

2. UNE EUROPE INSPIRÉE ET INVESTIE PAR LE CITOYEN

2.1. Participation des citoyens

La complexité et l'interconnexion grandissantes entre les sociétés, ainsi qu'en leur sein, sont désormais des caractéristiques intrinsèques du monde moderne. Elles se répercutent sur le dialogue avec les citoyens et déterminent les outils utilisés pour resserrer les liens avec eux. Alors que le pouvoir tend à se mondialiser, l'État n'est plus un acteur exclusif du système, malgré les tentatives de revenir à des solutions nationales, comme l'illustre la récente crise de la migration et des réfugiés. Il en résulte une multiplicité des identités, une pluralité des devoirs et des droits, une diversité des tâches et une variété des rôles pour les citoyens. Mais cette fragmentation peut également être source d'incertitude et de confusion.

Pour obtenir l'appui de la population en ces temps de mutation de la société, il faut une vision claire, cohérente et critique des fondamentaux de l'information, de la communication et du dialogue, ainsi que des limites de chacun de ces éléments. Aussi importe-t-il de resituer dans son contexte le processus de transformation radicale qui se déroule actuellement. Il faut apporter des réponses claires et concrètes aux préoccupations des citoyens sur les questions d'identité, de citoyenneté, de gouvernance, de gestion des frontières, de démocratie et de dialogue.

En tant que projet ayant une incidence et une influence quotidiennes sur la vie de 500 millions de personnes, l'Union doit placer le citoyen au centre de son action politique. Cela nécessite une approche plus globale et plus souple de l'information et de la communication, ainsi qu'une coopération plus efficace et ciblée entre les institutions de l'Union européenne et les autres niveaux de gouvernance.

La proximité avec le citoyen est liée à la notion de «communauté», qui recouvre les contextes local, régional, national et international dans lesquels évoluent les individus pour créer un espace public commun au sein duquel il est possible d'agir ensemble en s'appuyant sur un socle de valeurs.

Dans ce paysage, l'Union doit ajouter sa propre identité et ses valeurs communes aux notions d'appartenance régionale et nationale existantes reflétant le concept de citoyenneté à plusieurs niveaux. C'est précisément l'idée que renferment la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et l'article 2 du traité de Lisbonne ⁽¹³⁾.

Le nouveau cadre de société et de communication a également une incidence sur la manière de faire de la politique. La démocratie représentative traditionnelle (c'est-à-dire le régime parlementaire) est aujourd'hui remise en question par d'autres formes d'expression démocratique, à savoir la démocratie participative et délibérative ⁽¹⁴⁾.

Les médias sociaux facilitent également la participation civique au processus d'élaboration des politiques, tandis que diverses autorités publiques mettent actuellement en œuvre de nouvelles méthodes de gouvernance publique visant à intégrer le savoir-faire des citoyens dans le processus de prise de décision, y compris par l'intermédiaire des plateformes de médias sociaux.

En plus d'être représentés par leurs élus, les citoyens aspirent de plus en plus à s'approprier réellement et personnellement les diverses sphères publiques et à s'y impliquer. Pour retrouver la confiance, les citoyens doivent avoir le sentiment qu'ils sont des protagonistes de l'élaboration des politiques, et pas seulement les spectateurs.

Le préambule du traité de Lisbonne appelle à **renforcer la légitimité de l'Union**. De nouveaux instruments, tels que l'initiative citoyenne ⁽¹⁵⁾, ont été créés pour renforcer la démocratie participative au niveau européen. Toutefois, en dépit de l'engagement clair inscrit dans les traités, que soulignent l'article 11 du traité sur l'Union européenne (TUE), relatif à la démocratie participative, et l'article 15 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), relatif au dialogue civil, les institutions de l'Union semblent être lentes à saisir pleinement ces possibilités ⁽¹⁶⁾. Un domaine où elles ont agi avec efficacité est celui des dialogues avec les citoyens que la Commission européenne organise régulièrement dans l'ensemble de l'Union.

Il est également nécessaire de collaborer davantage avec les États membres en vue

d'élaborer une vision européenne. Pour paraphraser Jean-Claude Juncker dans son discours sur l'état de l'Union de 2016 ⁽¹⁷⁾, il faut absolument arrêter de **nationaliser** les succès et d'**européaniser** les échecs de l'UE. Les autorités nationales des États membres et les institutions européennes doivent collaborer de façon plus juste dans leur communication avec le public.

Enfin, il faut aussi que le grand public ait une image plus claire des limites des capacités de l'Union. L'Union ne peut pas être tenue pour responsable de tout, de même qu'on ne peut s'attendre à ce qu'elle prenne en charge tous les aspects de la vie quotidienne. En dépit de la rhétorique de ses détracteurs, l'Union n'intervient pas dans toutes les décisions. L'Union est responsable des activités qui relèvent de ses compétences, et la manière dont elle les exerce est déterminée dans une large mesure par les États membres. Pour sensibiliser davantage les citoyens et renforcer leur sentiment d'appropriation, il faut faire en sorte, d'une part, qu'ils comprennent les différents niveaux de responsabilité et les fondements des compétences de l'Union et, d'autre part, qu'ils aient la capacité de décider eux-mêmes de leurs priorités futures, ce qui suppose de leur donner la faculté de choisir et les outils pour le faire.

2.2. Une Union fondée sur des valeurs

Dans un monde en rapide mutation, une inspiration politique et des pratiques centrées sur l'humain sont nécessaires pour façonner et renforcer les valeurs associées à l'«Europe». L'Europe ne doit pas être considérée seulement comme une entreprise socio-économique, mais bien comme une communauté de destin, de vie, d'objectifs, de responsabilité et d'apprentissage multiculturel, ainsi que comme un point de rencontre d'identités multiples. La mission de l'Union aujourd'hui est de redéfinir sa vision d'après-guerre et son ordre social à l'ère de la mondialisation. Il n'est plus possible d'expliquer l'Union européenne en se fondant sur le système westphalien traditionnel de responsabilité isolée des États membres. Les États membres, en tant que piliers du projet de l'Union, appartiennent aussi à un espace européen

commun, un «espace» (mot-valise exprimant la fusion d'*espace* et *place*).

Pour faire face aux défis que posent la mondialisation et la complexification du monde, le rôle de l'éducation est donc fondamental. En effet, apprendre à vivre ensemble avec nos différences et notre diversité devient la dimension centrale d'une citoyenneté active.

Dans les moments de turbulences et de risques politiques sur la scène mondiale, les dirigeants de l'UE devraient se montrer moins réservés dans la défense des valeurs ancrées dans les traités: protéger, garantir, donner les moyens d'agir. Ces principes ne concernent pas les seuls citoyens européens, mais devraient aussi continuer à influencer la future organisation mondiale en mettant l'accent sur la paix, la liberté, la sécurité, les droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit, la justice sociale et la solidarité. Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a souligné récemment l'importance de ces fondations de l'Union dans son discours sur l'état de l'Union de septembre 2017, en reconnaissant dans ces valeurs la «boussole de l'UE» ⁽¹⁸⁾. Il nous faut donc mettre en avant les valeurs qui sont communes à tous les États européens et aux communautés, comme le prévoient les traités ⁽¹⁹⁾. Ces valeurs comprennent le respect des traditions culturelles et de leurs expressions diverses, la participation des citoyens à la vie politique et l'action en faveur du bien-être et de la qualité de vie des populations.

2.3. Renforcer le processus démocratique

Enfin, outre les valeurs intrinsèques qui animent le projet européen, la forme de coopération que l'Union a adoptée, unique en son genre et ancrée dans l'état de droit, doit rester le cadre de référence de la coopération internationale: ce n'est qu'en coopérant au niveau européen que les États membres peuvent améliorer leur sécurité, leur prospérité, leur bien-être et leur stabilité, voire consolider leurs processus démocratiques. En d'autres termes, il est dans l'intérêt national de coopérer à l'échelon européen, parce que les États membres et l'UE ne sont pas des entités déconnectées.

Les adversaires de l'Union ne cessent de marteler le slogan selon lequel voter contre l'Europe, c'est voter pour la démocratie. Ce sont des déclarations et des stratégies de ce type qui ont réussi à mettre en danger l'existence et l'avenir mêmes de l'Union. C'est pourquoi il est capital pour l'Union de réaffirmer que les termes «Europe» et «démocratie» ne sont pas antagonistes, mais étroitement liés. Comme le rappelle la théorie de l'intégration démocratique ⁽²⁰⁾, le traité de Lisbonne permet de décrire l'Union comme une **«entité politique d'États et de citoyens dans laquelle les citoyens peuvent participer aussi bien aux démocraties nationales des pays qu'à la démocratie commune de l'Union»**. Autrement dit, ce sont les citoyens eux-mêmes qui, en définitive, sont les «propriétaires» de la démocratie de l'UE, de sorte que l'eupéanisation découle de la démocratisation.

À cet égard, un nouveau type de pensée politique est nécessaire, ainsi que l'a exprimé avec précision la charte pour la gouvernance à multiniveaux du Comité européen des régions de 2014 ⁽²¹⁾, qui évoque **le travail ensemble en partenariat, la conscience de notre interdépendance, l'idée d'une communauté en multipartenariat, l'efficacité, la subsidiarité, la transparence**

et le partage des meilleures pratiques, permettant le développement d'un processus décisionnel transparent, ouvert et inclusif, promouvant une participation et la mise en place de partenariats, respectant les principes de subsidiarité et de proportionnalité dans le cadre du processus décisionnel et garantissant un niveau maximal de protection des droits fondamentaux à tous les niveaux de gouvernance en accroissant le renforcement des capacités institutionnelles et en investissant dans l'apprentissage mutuel à tous les niveaux de gouvernance.

À la suite de l'adoption de la charte pour la gouvernance à multiniveaux, la notion d'une gouvernance à multiniveaux et multi-acteurs, fondée sur des données factuelles et territorialisées, a gagné en importance en tant qu'instrument politique pour gérer la diversité et relever les défis transfrontières ⁽²²⁾.

Afin de renforcer cette nouvelle perspective d'appropriation du projet européen par les citoyens, deux instruments principaux sont proposés: une nouvelle génération de partenariats et l'utilisation systématique des nouvelles technologies de communication.



**3. PROMOUVOIR
DE NOUVELLES FORMES
DE PARTENARIAT**

3. PROMOUVOIR DE NOUVELLES FORMES DE PARTENARIAT

Bien que la tâche consistant à bâtir de nouveaux ponts entre l'Europe et ses citoyens soit l'affaire de toutes les institutions et offre des possibilités de partenariat à un large éventail d'organisations, le présent rapport se concentrera sur deux niveaux avec lesquels la plupart des citoyens de l'UE entretiennent un rapport particulier, c'est-à-dire les échelons local et régional. D'autres possibilités de partenariat offertes par les institutions de l'UE sont examinées à la section 6.2.

3.1. Être à l'écoute de l'échelon local et établir des contacts directs avec celui-ci

Pour combler le fossé que certains perçoivent entre elle et ses citoyens, l'Union européenne se doit d'être là où se trouvent ses citoyens, dans les collectivités locales, les zones rurales et les grandes villes. Elle doit engager et stimuler un nouveau dialogue directement avec les citoyens, et amener l'Europe dans chaque rue. Pour l'Union européenne, le cadre local représente le cercle d'appartenance naturel, le plus tangible et le plus proche. C'est là que les gens vivent, travaillent, saisissent les chances, connaissent des hauts et des bas, ont leur réseau social et sont actifs sur le plan culturel. C'est là que les gens affrontent leurs problèmes quotidiens.

Cependant, personne ne peut se définir comme étant uniquement «local»; chaque individu fait aussi partie d'un monde interconnecté qui est à la fois local et européen. Les maires et les conseillers municipaux ont donc un rôle essentiel à jouer.

Afin de rétablir le lien avec les organisations au niveau local, l'UE doit pleinement reconnaître et exploiter le savoir-faire des représentants de la société civile. Ce sont eux qui, souvent, élaborent de nouvelles solutions, comme l'a encore montré récemment la convention des maires pour le climat

et l'énergie ⁽²³⁾. Les organisations locales se sont abondamment exprimées ces derniers mois pour défendre les valeurs européennes et renforcer la dimension sociale du projet européen, alors que les inégalités se creusent et que les menaces extérieures se multiplient ⁽²⁴⁾. Le mouvement «**Pulse of Europe**» est un bon exemple de cette mobilisation.

3.2. Une Europe avec les régions

Au-delà du niveau local, les régions jouent également un rôle de plus en plus important lorsqu'il s'agit de repenser la gouvernance dans l'Union et ses États membres. Fortes de leur base économique solide et de leur identité culturelle commune, elles présentent la juste dimension pour élaborer des orientations stratégiques et mettre en œuvre de manière appropriée les politiques dans de nombreux domaines, car elles sont des acteurs et des intermédiaires importants pour informer et sensibiliser les citoyens. De même, les régions jouent un rôle important dans la coopération transfrontière, un domaine où la présence de l'Europe est tangible.

La responsabilité et la (co)gestion assumées de longue date par les régions en matière de politique régionale européenne et de Fonds structurels de l'UE ont également renforcé leur rôle.

Sur la base de ces considérations, l'objectif ne devrait pas être de construire une «Europe **des** régions» alternative, mais plutôt de former une «Europe **avec** les régions», dans le cadre d'un système de gouvernance à multiniveaux fondé sur la responsabilité mutuelle et le partenariat.

Enfin, selon le modèle de gouvernance à multiniveaux, les régions devraient également être encouragées à associer pleinement les villes et les autres collectivités locales, y compris les partenaires socio-économiques à l'échelon régional, à la conception et à la mise en œuvre des accords de partenariat régionaux sur les affaires européennes.

A stack of colorful dice with social media logos on their faces. The logos include Google+, Twitter, Facebook, Pinterest, YouTube, and LinkedIn. The dice are arranged in a way that shows multiple faces of each die, creating a sense of depth and repetition.

4. UTILISATION SYSTÉMATIQUE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

4. UTILISATION SYSTÉMATIQUE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

La sensibilisation, la communication et le dialogue entre l'Europe et ses citoyens sont largement intégrés dans notre société numérique et les médias sociaux. Les nouvelles technologies, et en particulier les médias sociaux, permettent aux citoyens de s'exprimer directement et donnent la parole aux citoyens de toute l'Europe. Pour mettre en œuvre une stratégie de communication, il est nécessaire de prendre en compte ces changements radicaux.

L'évolution des plateformes et systèmes technologiques fait que chaque citoyen, aujourd'hui, a la capacité de devenir non seulement un **récepteur** passif, mais aussi un **producteur** actif d'informations, pouvant exercer une influence directe sur le paysage informationnel et communiquer ses idées aux décideurs politiques en temps réel. Il s'agit là d'une véritable démocratisation de la fourniture d'informations, les citoyens étant désormais dotés d'une capacité de production et de consommation de contenus sans précédent. Cette situation n'a cependant pas que de bons côtés, comme en témoigne l'essor des «fausses nouvelles», des «faits alternatifs» et autres mythes.

Un effet secondaire de cette évolution est que les médias traditionnels, qui subissent les conséquences économiques de la diversification massive des canaux de communication, sont de plus en plus à l'affût de thèmes sensationnalistes pour conserver leur audience. De nombreuses organisations professionnelles du secteur des médias conviennent que les médias traditionnels ont vu leur qualité et leur fiabilité diminuer ⁽²⁵⁾, ouvrant ainsi la voie à des tendances extrémistes et populistes. Une étude scientifique confirme que **«la montée du populisme en Europe peut être retracée en observant les comportements en ligne...»** ⁽²⁶⁾.

Cette évolution appelle de nouveaux types de vigilance, où les institutions comme les individus ont un rôle à jouer.

4.1. Les médias et la démocratie

Toute théorie démocratique part du postulat selon lequel les citoyens ne peuvent valablement former leurs opinions et prendre des décisions rationnelles que s'ils sont correctement **informés** sur la question en cause ⁽²⁷⁾. Il est clair que les médias eux-mêmes ont un rôle important à jouer dans la fourniture d'information politique, notamment lorsqu'il s'agit de politiques de l'UE. Les organismes de radiodiffusion et les autres médias sont essentiels pour garder les autres pouvoirs sous contrôle. Les radiodiffuseurs publics ont été créés pour garantir le pluralisme politique dans les sociétés européennes; il importe désormais de rendre ce modèle compatible avec le nouveau paysage médiatique.

En ce qui concerne l'éducation aux médias, y compris au niveau européen ⁽²⁸⁾, l'aptitude de la majorité de la population à trouver les informations en ligne, y accéder, les comprendre et les évaluer suscite de sérieuses préoccupations. Une partie non négligeable de la population n'a absolument aucune interaction en ligne et n'utilise pas les possibilités de (co)créer du contenu.

L'Union a par conséquent un rôle important à jouer dans la préservation du pluralisme, de la transparence et de l'objectivité des médias, comme le demande l'article 11, paragraphe 2, de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que dans la promotion de l'accès aux outils informatiques et de leur utilisation pour tous les citoyens. Même si la qualité du contenu du message demeure fondamentale, et malgré le fait que les canaux d'information traditionnels restent largement utilisés, la démocratie numérique peut contribuer à doter les citoyens des capacités requises, à les mobiliser et à leur donner des moyens d'action. Elle renforce le caractère représentatif, participatif et délibératif de la démocratie. Ce sera un défi énorme pour les générations à venir.

4.2. Des habitudes de communication en mutation

Les habitudes de consommation des citoyens en matière de communication connaissent, elles aussi, une évolution. Par ailleurs, dans ce domaine, le

fossé générationnel se creuse indubitablement. Alors que les médias traditionnels (télévision, radio et journaux) restent la principale source d'information des personnes âgées de 55 ans et plus, on assiste à une hausse considérable de l'utilisation des réseaux sociaux en ligne, qui constituent la principale source d'information des moins de 40 ans. La tendance en faveur de ces médias connaît une croissance rapide ⁽²⁹⁾. Les citoyens reconnaissent l'utilité politique des réseaux sociaux mais critiquent par ailleurs le manque de fiabilité des informations qu'ils véhiculent.

La sensibilisation, la communication et le dialogue entre l'Europe et ses citoyens sont largement intégrés dans notre société numérique et les médias sociaux, où la qualité des contenus reste un impératif. Il convient de reconnaître l'importance des mégadonnées, afin de collecter et d'utiliser les données de manière appropriée.

La démocratie numérique contribue de plus en plus à doter les citoyens des capacités requises, à les mobiliser et à leur donner des moyens d'action. Elle renforce le caractère représentatif, participatif et délibératif de la démocratie. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication permet d'améliorer la transparence, de découvrir de nouveaux canaux de communication, d'ouvrir le champ des possibles et de donner le jour à de nouvelles formes et à de nouveaux moyens d'expression. Dans ce contexte, un modèle de communication efficace doit être fondé sur une approche concertée, prévoyant une communication multidirectionnelle. L'acteur central doit travailler de concert avec toutes les parties prenantes et utiliser les outils dont se sert le grand public. En faisant de l'écoute des citoyens un principe, cette approche collaborative peut contribuer à manifester clairement l'ouverture et la transparence des institutions de l'UE. Le financement participatif peut aussi contribuer à renforcer la diffusion des connaissances dans l'ensemble de la population. Dans ce contexte, disposer d'une capacité de réaction rapide est essentiel. En effet, les médias sociaux permettent

une propagation rapide des informations, y compris les fausses nouvelles. Par conséquent, on attend des institutions publiques qu'elles réagissent quasi instantanément, sur des thèmes complexes toujours plus nombreux.

Il convient toutefois d'attirer l'attention sur l'utilisation abusive de la démocratie en ligne, qui peut devenir un instrument destructeur dans les mains de forces antidémocratiques. Les institutions européennes doivent développer leurs stratégies autour de quatre grands principes — transparence, intégrité, participation et collaboration — pour éviter que les citoyens aient l'impression que leurs contributions restent sans effet ou qu'ils ne sont pas écoutés.

La stratégie de communication des institutions de l'Union doit tenir compte de ces tendances et reconnaître la pluralité des réalités sociales en Europe. Il faut que l'entité qui envoie un message comprenne pleinement la réalité sociale et les attentes de l'entité réceptrice, et qu'elle adapte le contenu et le format du message en conséquence.

Les éléments suivants doivent dès lors être pris en compte lors du déploiement de nouvelles activités de communication axées sur la promotion du dialogue entre l'Union et ses citoyens:

- Clarté à assurer par l'émetteur. (Qui est à l'origine du message?)
- S'agit-il d'un message de l'UE ou d'un État membre? (Ils se contredisent souvent.)
- Respect des trois composantes du phénomène d'identité: **identité de mémoire, identité d'action et identité de projection**. Un bon équilibre entre les trois composantes doit être recherché.
- Référence, dans les messages adressés aux citoyens, aux questionnements fondamentaux: pourquoi? quand? où? et comment?
- Enfin, adaptation des messages aux intérêts propres aux différents groupes cibles, notamment ceux des jeunes Européens.

A close-up photograph of several hands of different skin tones and ages stacked together in a circle. The hands are positioned in a way that suggests support and unity. Some hands have dark nail polish, and one hand has a ring. The background is a soft, out-of-focus blue-grey color.

5. JEUNESSE, SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ÉDUCATION

5. JEUNESSE, SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ÉDUCATION

Plus de 40 % des Européens ont moins de 35 ans. Plus que jamais, les jeunes restent des partenaires essentiels en matière de communication et de dialogue. Ils tendent généralement à être davantage «eurocritiques» qu'«eurosceptiques» et ont souvent conscience des avantages de l'Union, mais ils peuvent aussi défendre des modèles alternatifs de gouvernance de l'UE. Le rapport «Generation What», commandé par l'Union européenne de radio-télévision ⁽³⁰⁾ en 2016, montre que la confiance, l'équité et un soutien à leurs compétences rendent les jeunes plus optimistes quant à l'avenir et plus confiants. Leur sens de la solidarité et de l'engagement s'exprime nettement plus dans les activités sociales que dans la politique. Un nouveau discours et une nouvelle échelle de valeurs sont nécessaires pour mobiliser ces jeunes adultes en faveur du processus européen.

L'étude de l'Union européenne de radio-télévision ⁽³¹⁾ montre également que la génération du millénaire (les jeunes nés entre 1980 et 2000) tend à adhérer à de nouvelles valeurs liées à l'emploi qui sont différentes de celles adoptées par les générations précédentes. Les administrations publiques doivent en être conscientes. Pour la génération du millénaire, les perspectives de carrière, les incitations financières, les possibilités de formation et l'organisation flexible du travail sont des aspects importants à prendre en compte au moment d'examiner un emploi potentiel ⁽³²⁾.

Le référendum sur l'adhésion à l'Union européenne qui s'est tenu au Royaume-Uni le 23 juin 2016 offre un excellent exemple de la manière dont les jeunes se positionnent aujourd'hui par rapport à l'Union européenne ⁽³³⁾. Pour les anciennes générations, l'Europe était le point d'arrivée; pour celle du millénaire, qui n'a jamais rien connu d'autre, elle est le point de départ. L'attention particulière accordée aux préoccupations des jeunes ne supprime pas pour autant la nécessité d'élaborer des stratégies de communication favorisant la solidarité intergénérationnelle.

5.1. L'éducation dans un contexte multiculturel

Dans les sociétés complexes et multiculturelles d'aujourd'hui, tous les niveaux d'éducation, de

l'enseignement primaire aux établissements d'apprentissage tout au long de la vie, font face au défi essentiel qui consiste à refléter et à encadrer la pluralité présente au sein des sociétés, communautés et cultures européennes, dans un contexte socioculturel en profonde mutation.

L'éducation doit répondre simultanément aux défis du mondialisme et de la complexité, de la désintégration culturelle, de la dispersion et de la fragmentation des canaux de diffusion des connaissances et de communication et de la répartition inéquitable des chances au sein des sociétés européennes.

L'éducation doit mieux préparer des jeunes d'horizons différents et aux talents variés à vivre ensemble **dans un esprit de dialogue**. Elle a un rôle primordial à jouer dans nos sociétés en évolution rapide. Le rôle social de l'éducation doit être pleinement pris en compte dans le débat en cours sur l'avenir de l'Europe.

5.2. Promouvoir la dimension européenne dans l'éducation à la citoyenneté

Comme indiqué plus haut, l'imbrication entre mondialisation et européanisation a de nombreuses répercussions sur les politiques et produit des pistes de réflexion et des lignes d'action différentes dont il faut tenir compte lors de l'élaboration de nouvelles formes de dialogue avec les citoyens. Il convient d'améliorer l'éducation relative aux moyens de nouer un dialogue; tout système éducatif quel qu'il soit doit véhiculer et façonner les systèmes de valeur de la société dont il fait partie et contribuer de manière active au nouveau dialogue de l'UE.

Compte tenu du succès rencontré par le programme Erasmus+ et, plus récemment, par le corps européen de solidarité ⁽³⁴⁾, l'UE devrait promouvoir un programme d'études européen défini dans les grandes lignes pour toutes les étapes de l'éducation informelle, non formelle et formelle. Elle doit également renforcer son programme pour l'apprentissage tout au long de la vie afin de favoriser une **citoyenneté de l'Union** active et responsable. Une éducation inclusive et tournée vers l'Europe, la citoyenneté responsable, la multiplicité des identités et le dialogue avec les citoyens, doit aussi envisager des discours, des contenus de programmes et une pertinence socioculturelle différenciés ⁽³⁵⁾.

A hand holding a yellow highlighter is positioned over a document. The document features the text "WHAT'S NEXT?" in blue and red, and a large black number "7" circled in yellow. A semi-transparent brown box is overlaid on the right side of the image, containing the text "6. PROPOSITIONS".

6. PROPOSITIONS

WHAT'S
NEXT?

14

6. PROPOSITIONS

6.1. Démocratie participative: mettre en œuvre les possibilités offertes par le traité

Le traité de Lisbonne a introduit la notion de démocratie participative européenne. Le premier ensemble de propositions vise à examiner plus en détail les possibilités offertes par le traité et à renforcer la légitimité démocratique de l'Union.

Le dialogue civil horizontal [article 11, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne (TUE)]

Le traité dispose ce qui suit: «Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.»

La promotion du dialogue civil horizontal au niveau européen est très souhaitable et n'a que trop tardé. Elle est d'autant plus pertinente que les jeunes préfèrent une politique davantage axée sur l'action et la résolution de problèmes. Plusieurs initiatives intéressantes ont été lancées dernièrement dans ce domaine et pourraient faire office d'initiatives pilotes dans l'optique d'une action plus globale. Il s'agit notamment de l'initiative «Mon Europe... Demain», lancée par le Comité économique et social européen, du projet «Eleven-One-Austria»⁽³⁶⁾, géré par l'Institut autrichien pour le droit et la politique européens en collaboration avec l'université de Graz, ainsi que du projet «REIsearch» et de l'outil libre «Futurium», mis au point en interne par la direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies de la Commission européenne.

Le dialogue civil vertical [article 11, paragraphe 2, du TUE]

Le traité dispose ce qui suit: «Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.»

Le dialogue civil vertical doit être mis en œuvre et ouvert sur la base la plus large possible. Il convient d'en éliminer le caractère fragmentaire, dominé par les groupes de pression, afin de l'ouvrir aux contributions du grand public. Les priorités doivent être définies selon un processus clairement ascendant permettant aux citoyens de codécider dans le cadre d'un modèle réformé qui forge un consensus à partir de la base.

Il importe que la qualité prime la quantité et que la Commission instaure un «régime de dialogue» dans le cadre duquel les institutions européennes se concentrent davantage sur le fond que sur les procédures⁽³⁷⁾.

Pour gagner le soutien des citoyens au projet européen au moyen d'une participation élargie, il est également recommandé d'instaurer une plateforme «onze-deux» unique en ligne.

L'initiative citoyenne de l'UE [article 11, paragraphe 4, du TUE]

Le traité dispose ce qui suit: «Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités.»

L'initiative citoyenne européenne (ICE) a besoin de changements importants. Sa réforme doit être considérée comme une occasion d'éliminer les obstacles et les barrières injustifiés rencontrés jusqu'à présent. En septembre 2017, la Commission a proposé une révision de l'initiative afin de la rendre plus accessible, conviviale et facile à utiliser pour ses organisateurs et ceux qui la soutiennent⁽³⁸⁾.

Il convient de modifier le dispositif de l'ICE si l'on veut qu'il fonctionne mieux à l'avenir. L'ICE devrait être une plateforme d'échanges directs entre les citoyens et «leur» Commission, impliquant la création d'une entité gestionnaire unique administrée de préférence par un organisme externalisé. La Commission européenne devrait commencer par examiner les ICE infructueuses

mais intéressantes, tout en donnant aux porteurs des ICE sérieuses, et plus particulièrement de celles qui ont abouti, l'occasion de devenir des partenaires du dialogue vertical.

Il conviendrait de réduire les exigences en matière de données aux niveaux régional et local, tout en dotant les comités de citoyens d'un statut juridique, ce qui permettrait d'éliminer les charges administratives improductives et de mieux faire connaître les ICE du grand public.

Le dialogue sur les valeurs européennes [article 17, paragraphe 3, du TFUE]

Le traité dispose ce qui suit: «[...] Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec [les] églises et [les] organisations [philosophiques et non confessionnelles].»

Ce dialogue doit être ouvert aux membres de toutes les organisations accréditées. Il doit aussi être diversifié, de manière à devenir un dialogue véritablement ouvert et européen et non plus un dialogue basé à Bruxelles. Son cadre actuel doit être enrichi et ouvert davantage afin d'aboutir à un dialogue public large et fructueux associant les communautés locales et les citoyens.

Les actes délégués [article 290, paragraphe 1, du TFUE]

Le traité dispose ce qui suit: «Un acte législatif peut déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des actes non législatifs de portée générale qui complètent ou modifient certains éléments non essentiels de l'acte législatif.

Les actes législatifs délimitent explicitement les objectifs, le contenu, la portée et la durée de la délégation de pouvoir. Les éléments essentiels d'un domaine sont réservés à l'acte législatif et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une délégation de pouvoir.»

L'article 290 du TFUE autorise le législateur de l'UE à déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des actes non législatifs de portée générale qui complètent ou modifient certains éléments non essentiels d'un acte législatif. Ces actes délégués

sont d'une grande importance pour la mise en œuvre et la gestion journalière de nombreux domaines d'action importants. Les résultats obtenus sur le terrain dépendent souvent d'une bonne connaissance et d'une bonne compréhension des conséquences qu'ont les actes délégués.

Il convient d'améliorer la transparence et la communication relatives à ces actes délégués, afin de mieux informer le grand public.

Approfondir la représentation démocratique au niveau européen

Si le système des «Spitzenkandidaten» mis en place au cours des dernières élections européennes a été une avancée importante pour améliorer la légitimation citoyenne de la nomination du président de la Commission européenne, d'autres mesures s'avèrent nécessaires pour renforcer ce processus.

Celui-ci pourrait être étendu de façon à aboutir à l'élection directe d'un unique président de l'Union européenne. Il pourrait s'agir du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne ou du président d'une nouvelle constellation fonctionnelle.

L'élection des députés du Parlement européen sur la base de circonscriptions déterminées par les États membres a été remise en cause à maintes reprises. Il conviendrait de créer une circonscription électorale à l'échelle de l'UE pour l'élection des députés européens.

6.2. Mise en place d'accords de partenariat: améliorer les instruments existants des institutions de l'UE afin de renforcer la proximité

Communiquer sur les affaires européennes est une tâche qui ne doit pas incomber uniquement aux institutions européennes; elle doit être partagée entre tous les niveaux de gouvernance — national, local et régional. Une nouvelle génération d'accords de partenariat s'impose pour parvenir à un tel partage. Le présent ensemble de propositions

passé également en revue certaines des actions mises en œuvre actuellement par la Commission.

PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen a un rôle essentiel à jouer tant pendant la campagne électorale européenne qu'au cours de la législature qui lui succède. Les campagnes offrent une occasion unique de dialoguer, débattre et discuter avec le grand public au sujet de questions liées à l'UE, de répondre aux préoccupations, inquiétudes et attentes des citoyens, d'entendre leurs critiques et de présenter la valeur ajoutée, les ambitions et les réalisations du projet européen. La législature est l'occasion d'honorer les promesses faites au cours de la campagne.

Le faible taux de participation (42,6 % du corps électoral de l'UE) enregistré lors des dernières élections européennes en 2014 demeure néanmoins un sujet de vive inquiétude. Il convient d'accorder plus d'attention à l'analyse des raisons qui ont poussé près de 60 % des électeurs admissibles à s'abstenir de voter. Dans la perspective des prochaines élections de 2019, il ne fait aucun doute que les organisations aux niveaux local, régional et national, ainsi que l'ensemble de la société civile, doivent s'engager davantage à faire campagne ensemble en faveur de l'Europe.

Le Parlement européen est devenu un parlement à part entière; loin d'être une simple «caisse de résonance» pour les citoyens de l'UE, il est un des colégislateurs des politiques de l'UE. Le Parlement européen est donc dans une position privilégiée pour interagir sur un mode ascendant avec les citoyens, qui sont la source de sa légitimité, et pour expliquer dans un langage plus accessible son rôle et ses réalisations. Ce travail devrait être organisé en coopération avec les autres institutions et les représentants nationaux, régionaux et locaux. L'organisation de débats et d'événements communs pourrait jouer un rôle positif à cet égard.

Le Parlement devrait régulièrement ouvrir ses portes aux citoyens afin de leur donner la possibilité de soumettre directement leurs propositions et leurs préoccupations lors d'une session plénière conjointe incluant des députés du Parlement européen et des membres de la Commission européenne. Ces sessions devraient également être ouvertes aux citoyens via l'internet ou dans les médias sociaux.

Le «prix du citoyen européen» du Parlement européen, qui met à l'honneur des Européens engagés, mérite d'être mis en évidence et pleinement soutenu.

CONSEIL EUROPÉEN

Comme indiqué plus haut dans le présent rapport, le moment semble venu de remettre en cause cette fausse dichotomie entre «Europe» et «démocratie». Au fil du temps est apparue une situation intolérable dans laquelle les États membres prétendent que l'UE ne remplit pas sa mission, alors qu'ils font eux-mêmes obstacle à ses décisions. Ce manque de cohérence élémentaire sème la confusion et nourrit la méfiance au sein du grand public.

Toutes les institutions doivent collaborer afin d'éliminer la contradiction entre les responsabilités et les ambitions de l'UE, d'une part, et celles des États membres, d'autre part, en reconnaissant dûment leurs compétences respectives et en respectant pleinement le principe de subsidiarité, en vertu duquel l'Union s'occupe des grands enjeux et ne se penche pas inutilement sur les questions de moindre ampleur, qui doivent être traitées aux niveaux national, régional ou local.

Les enseignements tirés des référendums de 2016, le livre blanc de la Commission européenne sur l'avenir de l'Europe et les dernières évolutions apparues sur la scène internationale offrent de nouvelles perspectives pour renouveler le dialogue entre le Conseil et les autres institutions, de manière à consolider l'Union à la fois sur le plan interne et au niveau international.

COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS

Le Comité européen des régions joue un rôle important pour relier l'Union à ses citoyens aux deux niveaux auxquels ces derniers sont les plus attachés: le niveau local et le niveau régional. D'une part, les représentants régionaux et locaux sont en mesure de relayer les préoccupations des citoyens directement auprès de l'assemblée politique. Ils sont les mieux placés pour relater leur expérience quotidienne et leur connaissance du terrain, étant donné qu'ils sont en prise directe avec les difficultés et les préoccupations des citoyens. Il peut s'agir de problèmes économiques, d'emploi, de bien-être social, d'environnement et de sécurité. D'autre part,

en étant reliés par un lien interinstitutionnel, les représentants régionaux et locaux ont une occasion unique d'expliquer et de diffuser au niveau local les objectifs et les réalisations de l'Europe. Le Comité européen des régions est idéalement placé pour garantir le respect de la subsidiarité et relier l'Union à ses citoyens (39). Il pourrait ainsi se transformer progressivement en une chambre de réflexion du Conseil sur les questions territoriales.

La stratégie de communication 2015-2019 du Comité européen des régions vise à mieux relier l'Europe à ses citoyens et à améliorer le dialogue et les interactions, y compris au moyen d'outils numériques, directement entre les niveaux régional et local et l'ensemble des institutions européennes. Plusieurs priorités ont été définies et des actions concrètes ont été proposées, qui confèrent un rôle essentiel aux membres du Comité en leur qualité d'acteurs déterminés et engagés. Des résultats ne peuvent être obtenus que lorsque les relations avec les autres institutions de l'UE deviennent bidirectionnelles — pas seulement sous la forme d'un réseautage interinstitutionnel, mais surtout par la voie d'un partenariat interinstitutionnel. Une amélioration de la communication commune relative à la politique de cohésion pourrait offrir un bon exemple.

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

En sa qualité de principal intermédiaire institutionnel entre l'Europe et la société civile, le Comité économique et social européen (CESE) fait en sorte que les politiques et la législation européennes soient mieux adaptées aux réalités économiques et sociales sur le terrain, promouvant ainsi le développement d'une Union européenne plus participative et renforçant le rôle de la société civile.

Il convient d'envisager un renforcement des contacts et une amélioration des partenariats avec le vaste éventail d'acteurs représentés au sein du CESE — sur la base de la notion de «gouvernance multi-acteurs» — afin de contribuer à l'élaboration de propositions bénéfiques pour les citoyens et la société civile. Parmi ces partenaires figurent des organisations d'entrepreneurs, des syndicats, des organes et réseaux socio-économiques, des réseaux et organisations culturels, environnementaux et sociaux, des organisations

non gouvernementales (ONG) et des groupes de réflexion. Aucune stratégie de communication nouvelle ne pourra porter pleinement ses fruits sans leur participation.

Les partis politiques européens doivent aussi jouer pleinement leur rôle et être associés plus étroitement à l'établissement de liens avec les organisations de proximité opérant aux niveaux national et régional.

COMMISSION EUROPÉENNE

Représentations dans les États membres

Les représentations de la Commission européenne jouent un rôle de plus en plus important au niveau national, en ce qu'elles sont le prolongement et la plateforme de la Commission dans les différents pays. Les représentations, dont les compétences ont déjà été accrues, devraient être utilisées davantage, et établir des relations, dans le cadre de leur travail quotidien, avec les autorités nationales, régionales et locales, les partenaires sociaux, les universitaires, les chercheurs, les journalistes, les entreprises, les acteurs culturels et les médias, afin de relayer les priorités de l'UE et d'alimenter le débat sur le plan national. Leur communication pourrait être améliorée grâce à la participation d'un réseau plus vaste d'experts à haut niveau issus de différentes sphères, y compris des services spécialisés de la Commission.

Il pourrait être proposé à des personnalités culturelles et sportives célèbres de devenir des ambassadeurs de l'Union.

Centres d'information Europe Direct (CIED)

Les plus de 500 CIED de l'Union européenne jouent un rôle essentiel en tant que partenaires importants dans le cadre de l'interaction avec les citoyens et des efforts pour rapprocher ces derniers de l'UE. Ils constituent le premier point de contact pour les citoyens et devraient, à ce titre, jouer un rôle plus proactif de communication des ambitions et des réalisations de l'Union. Ils ont un rôle important à remplir pour appuyer la mission «L'Europe, objet et acteur du dialogue» exposée dans le présent rapport.

Une plus grande cohérence d'action et de discours serait toutefois nécessaire pour leur permettre de mieux interagir et de coécrire des histoires avec leurs communautés locales et régionales et leurs plateformes et agences existantes, en donnant une couleur locale aux politiques de l'Union et en tirant pleinement parti des outils numériques. Il convient d'encourager une coopération accrue entre les CIED et le Comité européen des régions.

Dialogues avec les citoyens

Les dialogues avec les citoyens permettent à ces derniers de débattre avec des décideurs, y compris des membres de la Commission européenne et d'autres responsables politiques européens, nationaux ou régionaux, ainsi qu'avec des hauts fonctionnaires de la Commission. Entre janvier 2015 et septembre 2017, la Commission a organisé 333 dialogues avec les citoyens dans 145 villes de toute l'UE. Les dialogues avec les citoyens sur l'avenir de l'Europe, qui se sont tenus entre mars et septembre 2017, ont permis à la Commission d'atteindre potentiellement 34 millions d'Européens grâce à une couverture dans les médias et les médias sociaux.

Les dialogues avec les citoyens sont une initiative importante pour aider l'UE à se rapprocher de ses citoyens. Ils donnent l'occasion aux commissaires et aux représentants de la Commission d'être présents dans les États membres et de vivre l'Europe «in situ». Il est important qu'ils soient le plus possible en phase avec le quotidien du grand public.

Les dialogues avec les citoyens ne sont toutefois utiles que s'ils sont conçus comme un exercice bidirectionnel, permettant aux citoyens de participer pleinement au débat et leur donnant une tribune pour s'exprimer.

Les dialogues avec les citoyens doivent se poursuivre, à une fréquence accrue. Leur public ne doit pas se limiter aux participants habituels, mais être résolument élargi aux populations et parties prenantes locales.

Réseaux européens

Les réseaux européens se sont développés au fil des ans. Ils ont apporté une forte valeur ajoutée aux activités de l'Union, ont connecté les citoyens

et ont répondu à leurs besoins dans leurs domaines d'intérêt et d'activité.

Leurs services, leur expertise, leur création de valeur, leur communication et leur gouvernance représentent un soutien important pour les institutions de l'UE et les citoyens.

Les réseaux citoyens et éducatifs sont des exemples de plateformes interactives efficaces, mais les chevauchements de leurs activités entraînent parfois un manque de cohérence dans leurs actions.

Des sites internet nationaux pourraient être mis en place pour rationaliser et renforcer la coopération entre les réseaux existants, en utilisant une marque unique et un service d'appui unique. Il serait également utile de définir plus clairement le rôle des centres Europe Direct. Ceux-ci devraient devenir des points de contact centraux pour la diffusion d'informations sur l'UE («guichets uniques» de l'UE), tout en redirigeant les citoyens et les organisations vers les réseaux européens plus spécialisés opérant dans leur région.

6.3. Orientations en matière de communication

Le présent ensemble de propositions fournit aux institutions de l'UE des orientations pouvant ouvrir de nouvelles voies pour renforcer les effets de leurs actions actuelles en matière de communication, soit en ciblant mieux le public, soit en élaborant de nouveaux instruments de communication.

1. Élaborer une stratégie globale afin d'améliorer la coordination entre les institutions de l'UE et les États membres lorsqu'ils communiquent sur les questions européennes. Une véritable mobilisation au niveau des États membres, des régions et des collectivités locales est nécessaire pour contrer les tendances nationalistes actuelles. Il importe de recenser les possibilités d'actions communes de communication et de garantir leur cohérence dans les différents domaines, tout en rappelant que «coordination» n'est pas synonyme de «centralisation».
2. Donner un nouvel élan au projet d'intégration européenne en adoptant un nouveau discours à la suite du débat sur la déclaration de Bratislava, concernant les valeurs et les

- aspirations politiques. Si les détails techniques et les processus décisionnels sont importants pour le s erail, le grand public attend qu'on lui pr esente de fa on claire le contexte des d ecisions, une vision et des r esultats concrets. Une Commission plus politique doit mieux expliquer ses choix et les objectifs de ses d ecisions.
3. Les institutions de l'UE devraient convenir collectivement des moyens de susciter la cr eativit e et l' emotion lorsqu'elles communiquent avec les citoyens, tout en se concentrant sur le fond, en exprimant les choses simplement et en se rapprochant le plus possible de leurs pr eoccupations quotidiennes.
 4. Expliquer clairement le co ut d'une «Europe d esunie» et l'importance de la stabilit e politique.
 5. Encourager le d ebat public et le v eritable dialogue sur les sujets europ eens: les citoyens doivent «s'appropri er» le projet europ een — leur projet — et se sentir libres de participer activement au processus d' elaboration des politiques. Des dialogues de nouvelle g en eration avec les citoyens doivent  tre lanc es, auxquels participeront des personnalit es du monde culturel, artistique et sportif,  tant donn e que la culture et le sport sont les instruments les plus visibles et les plus  vidents pour cr eer un sentiment commun d'appartenance. Compl eter la communication descendante par une communication ascendante et d ecentralis ee, en accordant une priorit e maximale   l'interaction et la cocr eation, et en reconnaissant que l'Europe passe par le dialogue et pas uniquement par la diffusion d'informations factuelles.
 6.  tre en permanence proactives et moins d efensives, et rester ouvertes aux critiques. Investir dans une «communication en r eseau» et  tre l a o u sont les citoyens.
 7.  tablir une nouvelle strat egie m ediatique, en gardant   l'esprit que ni la t el evision ni les m edias sociaux ne peuvent,   eux seuls, renverser la perte de popularit e de l'Union, qui est due   une adh esion plus faible du grand public et ne peut qu'en partie  tre expliqu ee par un manque d'information.
 8.  laborer et mettre en  uvre de nouvelles m ethodes de collaboration avec les m edias, en respectant pleinement leur autonomie, afin de favoriser les d ebats approfondis sur les questions europ eennes et de garantir que la position de l'UE sera entendue. Travailler avec les m edias afin d' viter que les sujets li es   l'UE ne soient couverts que par des pages sp ecialis ees, au lieu d' tre trait es comme les sujets nationaux ou r egionaux.
 9. Rationaliser et simplifier les actions de communication des r eseaux cr ees par l'Union.
 10. Mener des actions de communication plus proactives afin d'encourager la participation des citoyens aux consultations publiques. Saisir pleinement les possibilit es offertes par les m edias sociaux pour soutenir la d emocratie num erique, tout en limitant de mani ere drastique la communication sur support imprim e.
 11. Mettre en  vidence la diversit e des identit es et des cultures des citoyens de l'UE, en respectant et en utilisant leurs langues respectives.
 12.  tablir une communication interg en eracionnelle plus efficace.
 13. Encourager les anciens  tudiants Erasmus et les autres  tudiants universitaires   parler des affaires europ eennes.
 14. Utiliser pleinement le potentiel  ducatif de la communication.
 15. Se concentrer sur la communication avec les jeunes pour qu'ils comprennent mieux les questions europ eennes. Expliquer le contexte historique dans lequel le projet Europ een a  t e lanc e. Leur faire prendre davantage conscience du fait que le pass e fait partie de leur avenir.

6.4. Recommandations g en erales

L'ensemble final de propositions comprend des recommandations allant au-del a du seul domaine de la communication. Ces recommandations vont d'encourager la tenue d'assembl ees citoyennes d ecentralis ees, sur un mod ele ascendant (qui stimulerait la r eflexion et le d ebat, afin que les

citoyens s'engagent et s'approprient les enjeux de l'avenir de l'Europe), à promouvoir de nouveaux programmes facilitant les échanges et les réseaux, sur la base de l'expérience acquise grâce à Erasmus+.

1. Créer une plateforme de discussion permanente entre la Commission européenne et les représentants des citoyens et installer une plateforme en ligne unique «article 11».
2. Rédiger un livre blanc sur la citoyenneté de l'UE.
3. Élaborer de nouveaux modes de démocratie participative, fondés sur les expériences de la plateforme d'innovation démocratique G1000 ⁽⁴⁰⁾ et le concept de «démocratie délibérative». L'objectif est de faire participer des «citoyens non organisés», ainsi que des mouvements organisés appartenant à différents groupes de la société, afin de débattre des questions sociétales essentielles, et de leur permettre d'élaborer des propositions qui pourront être amenées dans la sphère publique et soumises aux pouvoirs publics pour développement ultérieur. Il convient d'encourager et de soutenir la tenue d'«assemblées citoyennes» décentralisées, sur un modèle ascendant, sous différentes formes, en tant que processus collectif de réflexion sur les valeurs qui consolident une communauté et sur les raisons de construire un avenir commun. De telles assemblées pourraient être organisées dans différents États membres ou régions, ainsi qu'au niveau transrégional, afin de mettre en commun les propositions des citoyens. Les résultats de ces débats devraient être exposés au Parlement européen, et reliés à ce dernier. Des séances de questions des citoyens européens devraient être organisées régulièrement au Parlement européen, comme décrit à la section 6.2.
4. Lancer un pacte des villes et régions pour l'Europe, couplé à une plateforme en ligne soutenue par des mouvements de simples citoyens.
5. Conclure un accord de coopération fonctionnelle entre le Comité européen des régions et toutes les autres institutions européennes, afin de favoriser non seulement le réseautage interinstitutionnel, mais aussi de prévoir une obligation d'échange spontané de toutes les informations, et de mutualiser les efforts de dialogue et de communication avec les citoyens, et de sensibilisation de ces derniers.
6. Encourager et soutenir des débats municipaux «de réflexion et de discussion sur l'Europe».
7. Donner aux parlements nationaux et régionaux la possibilité de brandir un «carton vert» pour les propositions législatives soumises par les citoyens. Ce carton vert, qui viendrait s'ajouter aux cartons jaunes et aux cartons orange existants, obligerait la Commission, à la suite d'une proposition présentée par un tiers des parlements nationaux et régionaux, à examiner la proposition d'action de l'UE dans un domaine donné.
8. Créer une fondation européenne, soutenue par l'UE, ses États membres, des entreprises et des particuliers, afin de favoriser une meilleure compréhension entre l'UE et ses citoyens, d'encourager les échanges et d'organiser des concours, des débats et des colloques entre jeunes.
9. Coopérer étroitement avec l'Association européenne des festivals pour créer, dans le cadre du corps européen de solidarité, des échanges et des stages de volontariat dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel, dans le contexte de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.
10. Lancer un programme européen de formation pour les journalistes régionaux et locaux.
11. Mettre en œuvre la résolution du Conseil sur le dialogue structuré et l'évolution du dialogue avec les jeunes dans le contexte des politiques relatives à la coopération européenne post-2018 dans le domaine de la jeunesse ⁽⁴¹⁾, afin de permettre à tous les jeunes de prendre part à une Europe diverse, connectée et inclusive. La Commission devrait prendre en compte les recommandations conjointes présentées dans la résolution, et notamment les suivantes: «Des jeunes sous pression: renforcer la résilience et la confiance en soi»; «Au-delà de la peur et de l'intolérance: vivre la diversité»; «Vers un système éducatif qui permette aux jeunes de réaliser leur potentiel»; «Encourager l'engagement des jeunes dans la société, notamment des jeunes appartenant à des

groupes vulnérables», et «Redonner confiance aux jeunes dans le projet européen».

12. Lancer une initiative «Buses4Peace» destinée aux écoles, dans le but d'améliorer la connaissance de l'histoire des guerres et de la paix en Europe; étudier l'incidence de l'héritage culturel de la guerre dans l'Europe contemporaine, et examiner de nouvelles méthodes pour promouvoir la connaissance de cet héritage.
13. Mettre sur pied une campagne globale de communication à destination des citoyens, qui mette en lumière les moyens existants dont ceux-ci disposent pour faire entendre leur voix

sur les affaires européennes, encourage leur participation aux consultations publiques sur l'UE et utilise pleinement les médias sociaux pour renforcer la participation des jeunes.

14. Sur la base de l'expérience acquise grâce à Erasmus +, promouvoir de nouveaux programmes visant à faciliter les échanges et les réseaux avec d'autres groupes socio-économiques, et élaborer des programmes similaires pour les responsables politiques locaux.
15. Promouvoir un programme d'études européen défini dans les grandes lignes pour tous les niveaux d'éducation, à partir de l'école primaire.

A large crowd of people is viewed through a circular lens. A red and white pointer is positioned over the crowd. Several yellow stars are scattered across the scene. The background is a solid blue color.

7. CONCLUSION

7. CONCLUSION

L'Union européenne a récemment traversé une grave crise identitaire marquée, depuis le début de la décennie, par des difficultés économiques importantes, par une montée de l'euroscpticisme et de l'extrémisme et par des signes sans précédent de défiance des citoyens envers le projet européen.

Les résultats du référendum de 2016 au Royaume-Uni ont suscité chez beaucoup un sentiment de tristesse et d'incrédulité, mais ont fait naître chez d'autres avec un espoir réaliste que le projet européen s'effondre entièrement. Plusieurs facteurs convergents, liés à la mobilisation aussi bien politique que citoyenne, ont permis que ces prédictions négatives ne se réalisent pas. L'idée européenne semble, au contraire, avoir trouvé un nouvel élan. Ces évolutions positives récentes doivent être nuancées par une certaine prudence. Elles donnent de nouvelles responsabilités aux dirigeants de l'UE, qu'elles mettent dans l'obligation d'atteindre des résultats positifs. Le moment semble opportun de s'attaquer directement aux véritables causes de l'euroscpticisme et de définir de nouveaux moyens pratiques de donner voix au chapitre aux citoyens de l'UE, en faisant d'eux des acteurs investis d'une mission commune. Pour rétablir la confiance du public, il est proposé d'agir d'urgence selon quatre axes complémentaires:

- définition de politiques qui répondent aux préoccupations des citoyens. En ce sens, le programme de travail 2017 de la Commission

européenne intitulé «Répondre aux attentes — Pour une Europe qui protège, donne les moyens d'agir et défend» est un exemple concret de la prise en compte indispensable des préoccupations populaires. Les citoyens n'attendent pas seulement des **faits**; ils veulent également être associés aux **choix** qui sont opérés, pouvoir en discuter et ensuite agir en conséquence. Il faut non seulement que l'Union exerce pleinement sa mission de réglementation, mais aussi qu'on la voie agir avec rapidité et efficacité lorsque des événements politiques ou sociétaux se produisent;

- mise en œuvre d'une véritable démocratie participative efficace, permettant aux citoyens de devenir les protagonistes de l'action politique au sein de l'Union. Cette participation, qui pourrait être rendue possible par de nouvelles formes d'accords de partenariat, notamment aux niveaux local et régional, renforcerait le sentiment d'appropriation des citoyens à l'égard du projet dans son ensemble;
- pleine exploitation des nouveaux outils de communication pour permettre aux citoyens de consulter et de créer plus facilement des contenus, y compris sur des questions de l'UE qui touchent directement leur vie quotidienne;
- enfin, définition d'une nouvelle approche des jeunes, en tant que public cible prioritaire, en mettant au point un discours basé sur les valeurs pour attiser l'intérêt des jeunes générations et leur fournir les outils qui leur permettront de devenir les nouveaux porte-drapeaux du projet européen.



RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCES

1. Discours du président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker devant le Parlement européen, 15 juillet 2014, http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-14-546_fr.htm
2. Enquête Eurobaromètre Standard 87 réalisée par TNS Opinion & Social entre le 20 et le 30 mai 2017 (28 007 entretiens individuels avec des citoyens de l'Union âgés de 15 ans et plus), <http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/Survey/getSurveyDetail/instruments/STANDARD/surveyKy/2142>
3. 'L'article 15, paragraphe 1, dispose: «Afin de promouvoir une bonne gouvernance, et d'assurer la participation de la société civile, les institutions, organes et organismes de l'Union œuvrent dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture.»
4. Conseil européen, 16 septembre 2016, <http://www.consilium.europa.eu/en/meetings/european-council/2016/09/16-informal-meeting/>
5. Delmas-Marty, M., *Aux quatre vents du monde*, Éditions du Seuil, Paris, 2016.
6. Treib, O., «The voter says no, but nobody listens: causes and consequences of the Eurosceptic vote in the 2014 European elections», *Journal of European Public Policy*, vol. 21, n° 10, 2014, <http://dx.doi.org/10.1080/13501763.2014.941534>
7. Habermas, J., «The constitutionalisation of international law and the legitimation problems of a constitution for world society», *Constellations*, vol. 15, n° 5, 2008.
8. Voir, par exemple, le rôle joué par le mouvement «Pulse of Europe» en Allemagne et ailleurs, <https://pulseofeurope.eu>
9. Commission européenne, «Livre blanc sur l'avenir de l'Europe — Réflexions et scénarios pour l'UE-27 à l'horizon 2025», COM(2017) 2025 du 1^{er} mars 2017, https://ec.europa.eu/commission/white-paper-future-europe-reflections-and-scenarios-eu27_fr
10. Discours sur l'état de l'Union 2017: lettre d'intention adressée au président Antonio Tajani et au Premier ministre Jüri Ratas, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/state-union-2017-brochure_fr.pdf
11. Discours sur l'état de l'Union 2017, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/state-union-2017-brochure_fr.pdf.
12. Discours prononcé par Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, à l'occasion du 25^e anniversaire du traité de Maastricht: «EU and me», 9 décembre 2016, http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-16-4343_fr.htm
13. L'article 2 du traité sur l'Union européenne dispose que l'Union européenne est fondée sur un certain nombre de valeurs communes, tandis que la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, essentiellement fondée sur les valeurs et les objectifs inscrits aux articles 2 et 3 du TUE, va plus loin en contraignant les États membres et les institutions de l'Union à protéger certains droits spécifiques des citoyens lorsqu'ils appliquent le droit de l'Union.

14. Pour des exemples d'évolutions récentes dans ce domaine, voir le projet français «Parlement et Citoyens» (<https://parlement-et-citoyens.fr/http://www.inepa.si/eucrowd/>). Cette dernière initiative a pour objet de sensibiliser aux possibilités offertes par l'utilisation de modes innovants de participation électronique des citoyens à la vie politique et aux politiques, et de développer les compétences aux niveaux national et européen en la matière, en privilégiant l'externalisation ouverte pour encourager un débat démocratique sur l'avenir de l'Union européenne.
15. Règlement (UE) n° 211/2001 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 relatif à l'initiative citoyenne, JO L 65 du 11.3.2011, p. 1, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1498037262633&uri=CELEX:02011R0211-20150728>; voir aussi, en ce qui concerne l'évolution récente, <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome>
16. La section 6.1 ci-après donne un aperçu plus complet des possibilités offertes par les traités.
17. Discours sur l'état de l'Union 2016: «Vers une Europe meilleure — Une Europe qui protège, donne les moyens d'agir et défend», Strasbourg, le 14 septembre 2016, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-3042_fr.htm
18. Discours sur l'état de l'Union 2017, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/state-union-2017-brochure_fr.pdf
19. Bekemans, L. (éd.), *Intercultural dialogue and multi-level governance in Europe: a human rights based approach*, Peter Lang Academic Publishers, Bruxelles, Berne, Berlin, 2012.
20. Hoeksma, J., *From common market to common democracy — A theory of democratic integration*, Wolf Legal Publishers, Nimègue, 2016.
21. Charte pour la gouvernance à multiniveaux en Europe, adoptée par le Comité des régions le 3 avril 2014, <http://cor.europa.eu/fr/activities/governance/Pages/charter-for-multiLevel-governance.aspx>
22. La gouvernance à multiniveaux/multi-acteurs (GMN) se conçoit comme une approche politique permettant de gérer la diversité de la gouvernance et comme une action coordonnée. Il s'agit d'un principe structurant pour une élaboration efficace des politiques, qui associe tous les niveaux de gouvernance et vise à rapprocher les citoyens de l'Europe et, partant, à mieux servir la communication avec les citoyens. Elle offre une possibilité démocratique de construire l'Europe en partenariat. Voir aussi: Comité des régions, «Bâtir une culture européenne de la gouvernance à multiniveaux», CIVEX V-20, rapporteur Luc Van den Brande, adopté le 13 février 2012.
23. http://www.covenantofmayors.eu/about/covenant-of-mayors_fr.html
24. Voir, par exemple, le rôle d'Eurocities, un réseau européen composé de 180 membres, dont la plupart sont des relais au niveau local des politiques de l'UE et des possibilités qu'elle offre.
25. Brinkbäumer, K., «Doing good journalism in these trying times», *Spiegel Online*, 3 février 2016, <http://www.spiegel.de/international/germany/good-journalism-is-crucial-amid-all-the-lies-and-hysteria-a-1075302.html>
26. Bartlett, J., Birdwell, J., and Littler, M., «The new face of digital populism», dans Wight, S. (éd.), Londres, Demos, 2011, <https://www.demos.co.uk/project/the-new-face-of-digital-populism/>

27. Dalton, R., «Citizens' attitudes and political behaviour», *Comparative Political Studies*, vol. 3, No 6-7, 2011, p. 912-940, et Dalton, R., *Democratic Challenges — Democratic choices: the erosion of political support in advanced industrial democracies*, New York, Oxford University Press, 2004.
28. Recommandation de la Commission du 20 août 2009 sur l'éducation aux médias dans l'environnement numérique pour une industrie de l'audiovisuel et du contenu plus compétitive et une société de la connaissance intégratrice, (2009/625/CE), JO L 227 du 29.8.2009, p. 9.
29. *Utilisation des médias dans l'UE*, Enquête Eurobaromètre Standard 86 réalisée par TNS Opinion & Social du 3 au 10 novembre 2016 (27 705 entretiens individuels avec des citoyens de l'Union âgés de 15 ans et plus), <http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKy/79405>
30. *Generation what? Young people and optimism: a pan-European view*, Union européenne de radio-télévision, Genève, 2016.
31. *Generation what? Young people and optimism: a pan-European view*, Union européenne de radio-télévision, Genève, 2016.
32. *Generation what? Young people and optimism: a pan-European view*, Union européenne de radio-télévision, Genève, 2016.
33. Barr, N., «Letter to friends: Why Britain voted to leave and what to do about it», London School of Economics, 2016, <http://blogs.lse.ac.uk/brexit/2016/07/22/letter-to-friends-2-why-britain-voted-to-leave-and-what-to-do-about-it/>
34. https://europa.eu/youth/solidarity%20_fr
35. Bekemans, L., *Globalisation vs Europeanisation, a human-centric interaction*, Peter Lang Academic Publishers, Berne, Bruxelles, Berlin, p. 263-287.
36. Pichler, J. W, et Wolfschwenger, A., *Final report on the online tool 'My Europe...Tomorrow!' — Bridging the gap between Europe and its citizens*, NWV, Vienne, 2015.
37. Suggestions détaillées dans Pichler, J. W., Hinghofer, S., et Pichler, P., *Civil dialogue and participatory democracy in the practice of the European Union institutions*, NWV, Vienne, 2016.
38. Voir <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/regulation-review>
39. Comité européen des régions, «Plan de communication 2015-2019: reconnecter l'Europe avec ses citoyens», AC CIVEX-V/49, rapport de Christophe Rouillon, adopté le 3 décembre 2014.
40. <http://www.g1000.org>
41. JO C 189 du 1.7.2017, p. 1.

